

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

1. Le conseil a adopté le 3 avril 2017 le règlement numéro 490-2017 « concernant le branchement aux réseaux d'égouts sanitaire et pluviaux obligeant l'installation d'un dispositif de retenue »;
2. Une copie du règlement est déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;
3. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce sixième jour d'avril deux mille dix-sept.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis de promulgation ci-dessus en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 h et 16 h 00 le sixième jour d'avril deux mille dix-sept.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce sixième jour d'avril deux mille dix-sept.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim